

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Municipalité pour l'exercice financier 2014 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins de la municipalité;

BUDGET 2014

REVENU

TAXES

Sur la valeur foncière	
Total sur la valeur foncière	1 817 027,00
Sur une autre base	
Total tarification services municipaux	263 717,00
TOTAL - Taxes	2 080 744,00

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	28 950,00
TOTAL – Paiements tenant lieu de taxes	28 950,00

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Autres revenus	128 305,00
Autres services rendus	25 201,00
TOTAL – Autres revenus sources locales	153 506,00

TRANSFERTS

Transferts conditionnels	
Total subventions gouvernementales	86 249,00
TOTAL – Subventions gouvernementales	86 249,00

TOTAL - REVENUS

2 349 449,00

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	74 016,00
Application de la loi	2 000,00
Gestion financière et administrative	220 166,00
Greffe	10 699,00
Évaluation	34 146,00
Autres - Hôtel de Ville	130 195,00
TOTAL – Administration générale	471 222,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	192 574,00
Protection incendie	158 929,00
Premiers répondants	28 398,00
Autres - Sécurité publique	3 000,00
TOTAL – Sécurité publique	382 901,00

TRANSPORT ROUTIER

Voirie municipale	265 895,00
Enlèvement de la neige	143 687,00
Éclairage de rues	10 500,00
Circulation et stationnement	11 942,00
Transport en commun	4 871,00
Autre transport (garage)	14 423,00

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Autre transport (terrain industriel) 6 000,00
TOTAL – Transport routier 457 318,00

HYGIÈNE DU MILIEU

Matières résiduelles 271 680,00
Amélioration des cours d'eau 7 952,00
Protection de l'environnement 6 081,00
TOTAL – Hygiène du milieu 285 713,00

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Autres 1 946,00
TOTAL – Santé et Bien-Être 1 946,00

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme et zonage 72 547,00
Promotion et développement économique 17 121,00
TOTAL – Aménagement, urbanisme et développement 89 668,00

LOISIRS & CULTURE

Centre communautaire 34 416,00
Aré纳斯 et patinoires 3 368,00
Parcs et terrains de jeux 31 354,00
Immeuble 112 24 828,00
Fabrique Ste-Cécile 6 600,00
Pavillon Gévry Lussier 933,00
Autres (entretien & subvention) 118 061,00
Activités culturelles 854,00
TOTAL – Loisirs et culture 220 414,00

FRAIS DE FINANCEMENT

Dette à long terme et frais de financement 16 197,00
Autres frais de financement 4 280,00
TOTAL – Autres frais de financement 20 477,00

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Activités d'investissements 92 482,00
Affectations aux investissements 327 308,00
TOTAL – Autres activités financières 419 790,00

TOTAL - DÉPENSES 2 349 449,00

Mention est faite par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel de retenir dans le budget 2014 une seule firme d'avocat.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2014 soient adoptées telles que présentées et que lesdites prévisions soient publiées dans la Voix municipale et sur le site internet.

13-12-364

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 522-2013 FIXANT LES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

CONSIDÉRANT que le maire, Monsieur Paul Sarrazin, fait lecture du règlement 522-2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 522-2013 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de perception.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 9 décembre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Présentation de la situation financière de la Municipalité pour l'année 2013 par Monsieur Gariépy, comptable, firme Deloitte.

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2014.

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-12-365

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 15.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Paul Sarrazin
Maire